

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° DC2021-65

Date de la convocation : 01/07/2021

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 64

Conseillers représentés : 12

Le huit juillet deux mille vingt et un, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au centre Les Tourelles de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : MMES ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie Claude, CORNEVIN Barbara, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, HAUDECOEUR Agnès, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, VERNEL Martine, et M. BESANCON Tony, BOLY Francis, BONTEMPS Adrien, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CORNEILLE Jean-Pierre, CORNET Loïc, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DESTENAY Roland, DIEUDONNE Jean Claude, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, LAIES Benoit, LALONDE Loïc, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LOUIS Jean-Marc, MACHINET Jean Baptiste, MACHINET Thierry, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, OUDIN Hubert, POTRON Pierre, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RENOLLET Hubert. RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VAN DEN BERGH Charles.

Ont donné procuration : MMES BAUDART Martine à PAYEN Françoise, LESUEUR Patricia à DUGARD Yann, MARCHERAS Laetitia à SIGNORET Francis, ROGER Magali à CARPENTIER Dominique et M. CANIVENQ Roland à FLEURY Vincent, CARRE Joël à POTRON Pierre, COURVOISIER Frédéric à HAUDECOEUR Agnès, DE POUILLY Jean à LALLEMENT Séverine, DESGEORGES Marc à BOLY Francis, GAVART Vincent à NAUDIN Muriel, LEBON Christophe à LAMPSON Nadège, MATHIAS Frédéric à MACHINET Jean Baptiste.

Secrétaire de séance : Mme PAYEN Françoise

OBJET : PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES DEPLACEMENTS A LA PISCINE DES ELEVES DES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES

Vu les statuts de la Communauté de Communes, notamment la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

Vu la délibération définissant l'intérêt communautaire de cette compétence par l'aménagement, la gestion et l'animation du centre aquatique de Vouziers ;

Considérant que la Communauté de Communes gère via une délégation de service public le centre aquatique Argona et qu'elle prend à ce titre à sa charge les créneaux d'utilisation de la piscine pour les primaires et collèges du territoire ;

Considérant que les coûts de transport des scolaires pour se rendre à la piscine impactent fortement les budgets des collectivités compétentes en matière scolaire conduisant à un problème d'égalité d'accès à la piscine pour les scolaires du territoire ;

.../...

.../... page 2/2- Délibération DC2021-65

Afin de permettre à tous les enfants du territoire de se rendre à la piscine et d'apporter des réponses concrètes pour l'apprentissage de la natation ;

Afin de lutter contre les noyades ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire DECIDE :

- D'ACCEPTER de prendre en charge le coût des transports pour se rendre à la piscine pour tous les établissements primaires à partir du 1^{er} septembre 2021,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant d'approuver et de signer les conventions en ce sens avec les SIVU/SIVOM du territoire,
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires et signer tout acte ou document utile à l'exécution de la présente délibération.

Le résultat du vote est le suivant : **76 voix POUR**

Pour copie conforme.

Le Président,


Benoit SINGLET
